

pour seruir ce que de raison le vendredi sixiesme jour de juin Mil  
six Cent cinquante neuf

L. T. Chartler (avec paraphe)

PEUURET

Greffier (avec paraphe). (97)

Voici l'Acte de possession de Jean Guion et de Zacharie Cloutier, que nous empruntons au livre de M. E. Talusier : "Autour du clocher natal, notes historiques sur la Paroisse de Saint-Prosper".

Cet acte fut passé le troisième jour de février 1637.

" Nous soubzns Commis au greffe sertiffie à tous qu'il appar-  
" tiendra que M. Robert Giffart seigneur de Beauport s'est trans-  
" porté avec Jean Guion et Zacharys Cloustier, M. Adrien du  
" chesne, Mrs Jean Bourdon et Habraham Martin en la rivière  
" appelée la Rivière du buisson ou en la présence desd' sus nom-  
" més du commun consentement desd' party led' Sr de Beauport  
" a mis en possession réelle et actuelle lesd' Jean Guyon et Zacha-  
" ry cloutier des terres situées depuis la d' Rivière du buisson jus-  
" qu'à la première pointe courant le long du grand fleuve St-Lau-  
" rent Est quart de suest, et oest quart de Noroit, d'aut côté dans  
" les terres courant le long de lad' Rivière du Buisson Nort quart  
" de Nordest et sud quart de sauroist, Lesquels Guion et Cloutier  
" en sont demeurés pour content et satisfiaict desd' terre sans que  
" led' Sr de beauport soict tenu sy après à au parfournissement de  
" de mesure faict ce troixme fevrier mil six cent trente sept.

R. GIFFARD,

J. GUION,

Du CHESNe

marque " une hache " dud' Cloutier,

JEHAN BOURDON.

marque dud' Habraham martin,

De LESPINASSE,

commis au greffe.

---

97. A. G. Doughty, *Rapp. sur les travaux de la Division des Archives*, 1912,  
appendice O, p. 297.